

QUI NOUS SOMMES

La mission du [bureau de Justice pour les victimes d'actes terroristes à l'étranger \(DOJ/OVT\)](#) du département de la Justice des États-Unis consiste à aider les victimes américaines du terrorisme à l'étranger à se retrouver dans les méandres du système de justice pénale à l'étranger et à se faire entendre à travers le monde.

Le DOJ/OVT plaide pour que les victimes américaines et leurs familles soient informées, qu'elles soient présentes aux poursuites à l'étranger liées au terrorisme et, dans la mesure permise par la loi étrangère, aient une voix durant les procédures à l'étranger. Nous travaillons aussi, auprès du gouvernement américain et à travers le monde, sur l'orientation des politiques en matière des victimes du terrorisme à l'étranger. Le ministre de la Justice des États-Unis a créé le bureau en 2005 et fait partie de la [division de Sécurité nationale \(NSD\)](#) du DOJ.

Visitez notre [site](#) Internet pour en savoir plus sur notre bureau, nos programmes, services et partenaires.



QUI NOUS SERVONS

Nous aidons les citoyens américains qui ont subi des préjudices physiques, moraux ou financiers directs causés par des actes de terrorisme à l'étranger. Nous aidons aussi les époux, parents, enfants, frères et sœurs ou représentants désignés légalement, y compris lorsque la victime américaine directe est mineure ou est frappée d'incapacité ou tuée.

CE QUE NOUS FAISONS

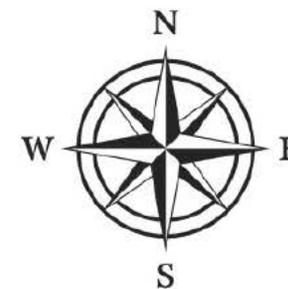


Services rendus aux citoyens américains qui sont victimes de terrorisme à l'étranger –

- Nous offrons des informations sur le système et la notification des cas à l'étranger,
- Nous œuvrons pour la participation des victimes aux systèmes de justice pénale à l'étranger dans la mesure où la loi étrangère le permet et
- Nous orientons les victimes vers les fournisseurs de services américains et étrangers, aussi bien gouvernementaux que non.



La défense des droits des victimes du crime – Nous défendons, auprès du gouvernement américain et à travers le monde, là où c'est possible et conforme au droit étranger, les préoccupations des victimes du terrorisme à l'étranger.



Expertise – Nous offrons de l'aide au DOJ et aux partenaires du gouvernement américain sur les questions importantes pour les victimes américaines du terrorisme à l'étranger, telles que, les droits des victimes du crime, la défense des victimes, la sécurité nationale et les poursuites à l'étranger.

Nos experts en la matière travaillent avec les organisations gouvernementales et internationales pour offrir une formation internationale et une assistance technique en vue d'encourager la reconnaissance des droits des victimes du terrorisme dans le monde. Issu des droits des victimes américaines et des meilleures pratiques internationales, le DOJ/OVT appuie un rôle pour les victimes du terrorisme dans les systèmes de justice de nos partenaires étrangers.



NOS PARTENAIRES



[Division des Services aux victimes du FBI](#)



Bureau des victimes du crime
[Programme de remboursement des dépenses des victimes de terrorisme international](#)



[Coordinateurs des victimes-témoins](#) aux bureaux des parquets fédéraux



[Services pour les citoyens à l'étranger](#) du département d'État des États-Unis

Pour de plus amples informations sur comment les agences gouvernementales américaines collaborent pour aider les victimes américaines du terrorisme à l'étranger immédiatement après un attentat ou sur le long terme, veuillez consulter le site [Web](#) du Groupe de travail sur les victimes américains du terrorisme à l'étranger.



NOUS CONTACTER

[Bureau de Justice pour les victimes d'actes terroristes à l'étranger](#)

950 Pennsylvania Avenue, N.W.

Washington, DC 20530

Email : nsd.ovt@usdoj.gov

Téléphone : (202) 233-0701

Fax : (202) 233-0770

En quête de justice, de protection des droits, de prestation de services

À propos du bureau de Justice pour les victimes d'actes terroristes à l'étranger



En quête de justice, de protection des droits, de prestation de services